

The background of the entire page is a photograph of two hands, one on the left and one on the right, reaching upwards. The hands are silhouetted against a bright blue sky filled with soft, white clouds. The lighting is from behind, creating a glowing effect around the fingers and palms.

ATTEINDRE DE NOUVEAUX SOMMETS

Rapport annuel 2010-2011



oepe
ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance



“En travaillant ensemble, les gens ordinaires peuvent accomplir des exploits extraordinaires. Ils sont capables de pousser ce qu’ils reçoivent dans les mains un peu plus vers le haut, un peu plus vers les hauts sommets de l’excellence.”

- *Anonyme*

Message de la présidente

Chères membres,
Chers membres,

J'ai le plaisir de vous présenter un rapport au nom du conseil gouvernant de l'Ordre. « Atteindre de nouveaux sommets », voilà le thème que nous avons choisi pour le rapport de cette année. Ce thème reflète l'évolution que l'Ordre a connue au cours de ses trois années de fonctionnement, depuis l'entrée en vigueur de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* dans son intégralité.

En 2010-2011, l'Ordre a acquis encore plus de maturité en assumant la responsabilité de l'évaluation des attestations d'études des postulantes et postulants canadiens de langue anglaise et des postulantes et postulants formés à l'étranger. Nous fournissons maintenant des services d'évaluation individuelle à toutes les personnes qui font une demande d'inscription à l'Ordre, en français et en anglais.

Nous avons également innové, en décembre 2010, en adoptant le document intitulé *Code de déontologie et normes d'exercice* sous forme de règlement administratif de l'Ordre. Publiées et distribuées à tous les membres en février 2011, ces normes ont été élaborées sur une période de 18 mois en consultation avec les membres de l'Ordre et des parties prenantes du secteur de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Le code de déontologie et les normes d'exercice de l'Ordre et le Règlement sur la faute professionnelle définissent les responsabilités des membres de l'Ordre envers leur profession. Ces normes assurent la qualité de l'exercice de l'éducation de la petite enfance et sont l'un des moyens par lequel l'Ordre protège l'intérêt public. C'est le premier document de ce genre à être adopté dans notre domaine au Canada.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a continué de participer à la mise en œuvre du programme du jardin d'enfants et de la maternelle à temps plein, un programme provincial tout à fait novateur. Les membres du conseil et de la haute direction de l'Ordre ont travaillé en collaboration avec le ministère de l'Éducation et ont fourni des commentaires lors de groupes de discussion et de réunions de comités.

Le nombre des membres de l'Ordre a considérablement augmenté, atteignant 33 450 à la fin de l'exercice 2010-2011.

Lors de l'élection des membres du conseil en 2011, l'Ordre a reçu plus de 220 candidatures d'EPEI désireux d'occuper des postes de non-membres du conseil au sein des comités. Nous vous remercions de vouloir participer au travail de l'Ordre et vous encourageons à continuer de chercher à vous impliquer à mesure que nous continuons d'atteindre de nouveaux sommets.



LOIS MAHON, EPEI





Compte rendu de la registratrice et chef de la direction

Je me suis jointe à l'Ordre en avril 2011 et c'est pour moi un grand plaisir de vous rendre compte de l'immense travail réalisé par le personnel de l'Ordre au cours des douze derniers mois.

Je suis arrivée juste à temps pour participer à l'élection des membres du conseil de 2011, un processus qui a commencé par l'envoi aux membres, en décembre 2010, d'un avis d'élection et d'un dossier de candidature, et qui a atteint son point culminant avec les élections tenues dans quatre des huit circonscriptions électorales de l'Ordre en avril 2011. Dans les quatre autres circonscriptions, les candidates ont été élues par acclamation. Un nouveau conseil a été mis sur pied lors d'une réunion tenue en juin 2011 au bureau de l'Ordre.

Pour la deuxième élection des membres du conseil, l'Ordre a offert aux membres la possibilité de voter en ligne, une solution à la fois économique et pratique. À la prochaine élection en 2013, les membres de l'Ordre auront, une fois de plus, le choix de voter en ligne ou à l'aide d'un bulletin de vote imprimé.

Le Service de l'exercice professionnel a été particulièrement occupé avec le lancement, en février 2011, du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre. Chaque membre a reçu un exemplaire imprimé de ce document. Un Bulletin des employeurs a été envoyé à plus de 5 000 organismes pour les informer de la publication du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre. Ce bulletin était accompagné d'une affiche à poser dans des endroits publics.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait plus de 80 présentations dans des établissements postsecondaires, des centres de garde d'enfants agréés, des conseils scolaires, des réseaux d'apprentissage de la petite enfance et lors d'événements organisés dans le secteur. Ces présentations avaient pour but d'informer les étudiants, les proposants, les membres de l'Ordre et le public du mandat conféré à l'Ordre et du code de déontologie et des normes d'exercice. Elles constituent la première étape d'une stratégie complète de prise de contact visant à renseigner les membres de l'Ordre et les employeurs sur ces normes.

En octobre 2010, nous avons agrandi notre bureau au centre-ville de Toronto, ce qui nous a permis d'installer un plus grand nombre de membres du personnel, surtout dans notre Service des plaintes et de la discipline, qui est maintenant doté de tout le personnel dont il a besoin.

Cette année, nous avons également mis à jour notre site Web pour rendre l'information plus facilement accessible aux membres, aux proposants et au public. Nous prévoyons ajouter d'autres outils et services à notre site Web très prochainement.

Ses politiques et procédures essentielles étant maintenant en place, l'Ordre honore ses normes de service pour l'inscription des membres et le renouvellement des adhésions.

Plus important encore, je suis très heureuse de déclarer qu'à la clôture de notre troisième exercice, la situation financière de l'Ordre est bonne et solide.

S.E. CORKE

Deuxième conseil de l'Ordre



L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) est régi par un conseil formé de 14 membres de l'Ordre et de 10 membres publics nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le conseil établit les politiques, gère les affaires de l'Ordre et prend les décisions concernant les exigences d'adhésion à la profession, les normes d'exercice, un code de déontologie et la faute professionnelle.

Nouveau conseil

En avril 2011, le deuxième conseil de l'Ordre a été formé à la suite d'élections tenues dans les huit circonscriptions électorales de l'Ordre, auxquelles pouvaient participer les plus de 30 000 membres de l'Ordre.

Cinq membres du premier conseil de l'Ordre ont choisi de ne pas se présenter à nouveau. Il s'agit de Leslie Kopf-Johnson, EPEI (circonscription électorale 2), de Marian Archer, EPEI (circonscription électorale 3), d'Aurelia Di Santo, EPEI (circonscription électorale 5), d'Alexa (Lexi) Goring, EPEI (circonscription électorale 6), et de Theresa Kralovensky, EPEI (circonscription électorale 8). L'Ordre remercie toutes ces personnes d'avoir siégé au conseil. Deux membres nommées, Mary Gordon et Diane Martin, ont également terminé leur mandat au conseil et nous leur exprimons toute notre gratitude.

Lors de la première réunion du nouveau conseil en juin 2011, l'Ordre a souhaité la bienvenue à Ann-Robichaud-Gagné et Rosemary Sadlier, deux nouvelles membres nommées, ainsi qu'aux membres élues Lisa Lamarre-O'Gorman, EPEI (circonscription électorale 2), Susan Quaiff, EPEI (circonscription électorale 3), Valerie Sterling, EPEI (circonscription électorale 5), Sophia Tate, EPEI (circonscription électorale 6) et Barbara Brown, EPEI (circonscription électorale 8).



Mise sur pied du comité exécutif et des autres comités

Le nouveau conseil s'est réuni pour la première fois les 21 et 22 juin 2011. À cette occasion, la présidente, la vice-présidente et les membres du comité exécutif ont été élues et les comités ont été organisés.

Les membres du conseil sont tenus de siéger à un ou plusieurs des neuf comités de l'Ordre. Les comités statutaires du conseil prennent les décisions se rapportant à l'appel des inscriptions, aux plaintes, à la faute professionnelle, à l'incompétence et à l'inaptitude professionnelle. Les comités non statutaires du conseil font des recommandations au conseil sur les questions se rapportant aux politiques.

Les réunions plénières du conseil ont lieu quatre fois par année au bureau de l'Ordre et sont ouvertes aux membres de l'Ordre et au public. Les comités, au sein desquels siège un petit nombre d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) qui ne sont pas membres du conseil, se réunissent à plusieurs reprises au cours de l'exercice.

Prochaines élections

À compter de 2013, les élections dans les huit circonscriptions électorales de l'Ordre seront échelonnées de telle sorte que les membres du conseil ne soient pas élus dans toutes les circonscriptions électorales en même temps. Les prochaines élections des membres du conseil auront lieu en avril 2013 dans cinq des huit circonscriptions électorales.

Pour obtenir plus de renseignements sur les élections, les biographies des membres du conseil et la structure complète du conseil et de ses comités, allez sur le site Web de l'Ordre à www.ordredesepe.on.ca et sous l'onglet « À propos de l'Ordre », cliquez sur « Conseil et comités ».

Conseil de l'Ordre

Dernière rangée, de gauche à droite : Delora Deravi; Nerene Virgin; Anna Baas-Anderson, EPEI; Janette Pelletier; Linda Cottes, EPEI; Sophia Tate, EPEI. **Rangée du milieu, de gauche à droite :** Richard (Dick) Winters, EPEI; Vera Niculena (Nici) Cole, EPEI; Younglee Ha; Roxanne Lambert, EPEI; Eugema Ings, EPEI; Rosemary Sadlier; Valerie Sterling, EPEI; Lisa Lamarre-O'Gorman, EPEI; Barbara Brown, EPEI. **Rangée du devant, de gauche à droite :** Susan Quaiff, EPEI; Christine Forsyth; Heather Yeo, EPEI; Lois Mahon, EPEI (présidente); Ann Robichaud-Gagné; Susan (Darlene) Edgar, EPEI (vice-présidente); Carol Crill Russell. **Absente :** Brigitte Berneche

Comités du conseil

Les comités statutaires et non statutaires de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) sont formés de membres et de non-membres du conseil. Ces comités se réunissent au cours de l'année pour mener leurs travaux. Les comités statutaires sont ceux que doit posséder l'Ordre aux termes de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* (la Loi), tandis que les comités non statutaires sont ceux que le conseil peut créer selon les besoins.

Comités statutaires

Comité exécutif

Le comité exécutif s'est réuni en personne et par téléconférence à plusieurs reprises au cours de l'année et a continué de superviser la mise en œuvre des politiques de l'Ordre et la gestion de ses affaires. Dans le cadre du mandat qui lui est conféré par la Loi, le comité exécutif a reçu des rapports obligatoires et approuvé la nomination des enquêteurs.

Dans la gestion des activités de l'Ordre, le comité exécutif a examiné et contrôlé le budget annuel et le plan d'exploitation et approuvé les politiques en matière de ressources humaines et de finances. Il a également reçu et étudié les rapports de la registrature. Fait important à souligner, le comité exécutif a assumé un rôle de dirigeant en fournissant des commentaires pour la création de l'Ordre des métiers de l'Ontario et en s'assurant que le titre protégé d'« éducatrice de la petite enfance » (EPE) et d'« éducateur de la petite enfance » (EPE) soit bien compris. Il a, de plus, examiné les questions à soumettre à l'attention du conseil et fait des recommandations au conseil.

C'est avec grande fierté que le comité exécutif a surveillé la recherche d'une nouvelle registrature et chef de la direction. Cette recherche a donné lieu, en avril 2011, à la nomination de Sue Corke à ce poste.

Comité des plaintes

Le comité des plaintes s'est réuni cinq fois, a rendu huit décisions et a ratifié un protocole d'entente. Aucune des plaintes étudiées par ce comité n'a été renvoyée au comité de discipline ou au comité d'aptitude

professionnelle en vue de la tenue d'une audience.

Comité de discipline

Au cours de l'exercice 2010-2011, aucune affaire n'a été renvoyée au comité de discipline en vue de la tenue d'une audience.

Comité d'aptitude professionnelle

Au cours de l'exercice 2010-2011, aucune affaire n'a été renvoyée au comité d'aptitude professionnelle en vue de la tenue d'une audience.

Comité d'appel des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a reçu 45 demandes d'examen. Une demande d'appel a été retirée par la proposante et 30 demandes d'appel ont fait l'objet d'un examen. Après avoir étudié les demandes d'examen, les observations soumise et les autres documents qu'il a jugés pertinents, le comité a prorogé le délai de deux examens et rendu 28 ordonnances enjoignant à la registrature de refuser de délivrer un certificat d'inscription.

Comités non statutaires

Comité des élections

Le comité des élections a étudié plus de 30 candidatures et modifié les documents concernant les élections. Le règlement administratif no 7 a été révisé pour traiter du vote en ligne. Des élections ont été tenues dans les huit circonscriptions électorales de l'Ordre. Dans quatre circonscriptions, le vote a été conduit en ligne et par la poste et dans les autres circonscriptions, sept membres du conseil ont été élus par acclamation.

Le comité a surveillé le processus d'élection pour qu'il soit conforme aux procédures établies. Il a également fait des recommandations au conseil en ce qui a trait aux futures élections.

Comité des nominations

Le comité des nominations s'est réuni lors de la réunion du conseil en juin 2011 afin de recommander les personnes appelées à former les comités statutaires et

non statutaires du conseil. Il a étudié 220 candidatures posées par des non-membres du conseil et fait des recommandations au conseil concernant la nomination des membres du conseil au sein des comités et la nomination des présidentes des comités.

Comité des inscriptions

Le comité des inscriptions a continué de participer à l'élaboration des politiques relatives à l'inscription et au renouvellement de l'adhésion des membres, y compris celles qui se rapportent à l'évaluation individuelle des attestations d'études des proposantes et proposants formés ailleurs au Canada et à l'étranger. Les politiques énoncent les critères d'évaluation applicables aux personnes formées ailleurs au Canada et à l'étranger.

Le comité des inscriptions a également étudié les répercussions des lois provinciales et fédérales sur la mobilité de la main-d'œuvre. Il a mis au point une stratégie de prise de contact et un processus de demande d'inscription rationalisé permettant aux étudiants qui terminent leur programme d'éducation de la petite enfance d'accéder à la profession sans délai.

Comité des normes d'exercice

Le comité des normes d'exercice a terminé le processus d'élaboration des normes qui avait été initialement approuvé par le conseil en mai 2009. Pour achever la phase de validation au cours de l'été 2010, le comité a recueilli des commentaires par le biais d'entrevues, de lettres et de groupes de discussion auxquels ont participé des représentants de parties prenantes.

Une version recommandée du code de déontologie et des normes d'exercice a été présentée au conseil et approuvée dans un règlement administratif de l'Ordre en décembre 2010. La quatrième et dernière phase du processus d'élaboration des normes prévoyait la publication et la distribution du *Code de déontologie et normes d'exercice*, qui est entré en vigueur le 28 février 2011.

Le comité a aussi fait part de ses commentaires lors de la création de documents d'accompagnement s'adressant aux membres de l'Ordre, aux employeurs et aux parties prenantes.

Réalisations du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

Administration

- En avril 2011, l'Ordre a souhaité la bienvenue à Sue Corke au poste de registrateur et de chef de la direction.
- Il a procédé à l'élection des membres du conseil dans ses huit circonscriptions électorales, à laquelle pouvaient participer plus de 30 000 membres.
- Il a orienté et formé les membres du deuxième conseil de l'Ordre en juin 2011.

Inscription et services aux membres

- Le nombre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) a atteint 33 450.
- L'Ordre a apporté, en janvier 2011, un changement aux exigences concernant les documents d'attestation d'études qui s'applique à toutes les personnes faisant une demande d'inscription à l'Ordre. Selon la nouvelle exigence, leur relevé de notes officiel doit être envoyé par leur établissement d'enseignement directement à l'Ordre.
- Il a, en janvier 2010, apporté un changement au processus d'inscription permettant aux étudiants qui en sont à leur dernier semestre d'un programme postsecondaire de faire une demande d'inscription à l'Ordre avant même d'avoir complètement terminé leur programme.
- Il a assumé la responsabilité du traitement des demandes d'inscription présentées par les personnes formées à l'étranger dont les attestations doivent être soumises à une évaluation individuelle. Ce changement s'applique aux attestations d'études présentées dans toutes les langues sauf le français. (L'Ordre a assumé la responsabilité du traitement des évaluations individuelles présentées en français dans l'exercice précédent.)

Exercice professionnel

- Le code de déontologie et les normes d'exercice ont été adoptés sous forme de règlement administratif de l'Ordre en décembre 2010.
- L'Ordre a publié la première édition du *Code de déontologie et normes d'exercice* et l'a distribuée à tous ses membres en février 2011.
- Il a fait plus de 80 présentations et discours dans divers établissements postsecondaires et lors de conférences partout dans la province afin d'éduquer les EPEI, les étudiants, les employeurs et les parties prenantes sur le *Code de déontologie et normes d'exercice* et de leur transmettre d'autres renseignements importants sur l'Ordre.

Communications

- L'Ordre a publié trois numéros du *Bulletin des membres* : en novembre 2010, en mars 2011 et en juin 2011.
- Il a distribué, en février 2011, un numéro du Bulletin des employeurs consacré au *Code de déontologie et normes d'exercice*.
- Il a publié le deuxième Rapport annuel de l'Ordre en novembre 2010.
- Il a tenu la deuxième assemblée annuelle des membres en décembre 2010.
- Il a lancé son site Web réaménagé en février 2011.

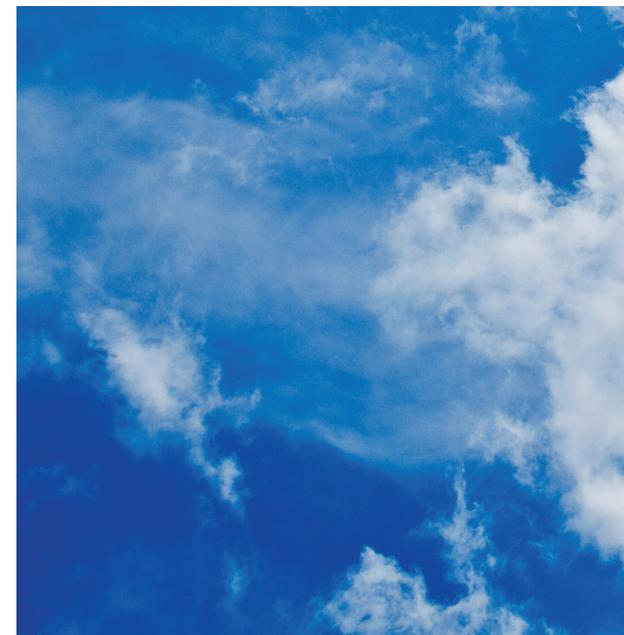
Plaintes et discipline

- L'Ordre a créé et donné de la formation aux membres du comité des plaintes, du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle.

- Il a révisé ses processus de traitement des plaintes et d'enquête pour les rendre plus efficaces.
- Il a consolidé les politiques et procédures des services concernant la réception des plaintes, les enquêtes, les audiences, la gestion des conditions et les remises en vigueur.
- Il a traité un rapport obligatoire, sept plaintes et 72 demandes de renseignements.
- Le comité des plaintes a rendu huit décisions.
- Il a formulé une procédure de traitement des rapports obligatoires provenant des conseils scolaires et des avis facultatifs des employeurs.

Audiences

- L'Ordre a terminé la première ébauche des règles de procédure du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle.



Rapport du vérificateur

Au conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Nous avons fait la vérification des états financiers de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2011, l'état des résultats d'exploitation, des changements de l'avoir net et de l'encaisse pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un sommaire des pratiques comptables choisies et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction a la responsabilité de préparer des états financiers et de les présenter avec fidélité conformément aux principes comptables généralement reconnus. Pour cela, elle doit effectuer les contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour pouvoir préparer des états financiers dépourvus d'inexactitudes importantes résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité est circonscrite à exprimer une opinion au sujet de ces états financiers, en fonction de notre vérification. Nous avons réalisé notre vérification conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que nous nous conformions aux exigences déontologiques établies et que nous planifions et réalisons la vérification afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude.

Une vérification comprend un examen sous forme de tests qui visent à mettre à l'épreuve les éléments probants

qui soutiennent les montants et les divulgations inclus dans les états financiers. Le choix des tests dépend du jugement du vérificateur et de l'évaluation qu'il fait des risques d'inexactitude importante résultant de fraudes ou d'erreurs. Lorsqu'il évalue ces risques, le vérificateur tient compte du contrôle interne effectué par la direction pour préparer les états financiers et les présenter avec fidélité. Il peut ainsi concevoir des tests de vérification qui conviennent aux circonstances, mais n'ayant pas pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la direction. Une vérification comprend aussi une évaluation des principes comptables et des estimations comptables significatives utilisées par la direction, ainsi que la présentation globale des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et convenables et qu'ils nous permettent d'exprimer notre opinion.

Opinion

À notre avis, ces états financiers représentent de façon juste, à tous égards matériels, la situation financière de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance en date du 30 juin 2011 et les résultats de ses activités et de ses mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et ce, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

SOBERMAN LLP

comptables agréés,
experts-comptables autorisés
Toronto, Canada

État de la situation financière

Au 30 juin	2011	2010
ACTIFS		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces	2 284 073 \$	1 549 753 \$
Débiteurs	91 836	216 557
Frais payés d'avance et divers	73 541	91 483
	2 449 450	1 857 793
Équipement et obligations locatives	1 367 254	1 259 714
	3 816 704 \$	3 117 507 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	248 783 \$	298 514 \$
Recettes reportées	2 640 225	2 491 556
	2 889 008	2 790 070
Incitatif à la location	59 729	--
	2 948 737 \$	2 790 070 \$
ACTIF NET		
Actif net investi dans l'équipement et les obligations locatives	1 367 254	1 259 714
Actif net non affecté (insuffiance)	(499 287)	(932 277)
	867 967	327 437
	3 816 704 \$	3 117 507 \$

État des résultats d'exploitation

Exercice terminé le 30 juin	2011	2010
Recettes		
Droits d'inscription et frais de dossier	4 934 178 \$	4 063 743 \$
Intérêts créditeurs	1 307 \$	--
	4 935 485	4 063 743
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	1 808 150	1 175 896
Frais professionnels	520 772	589 286
Loyer	625 640	505 419
Services de consultation	190 046	160 132
Réunions du conseil	62 980	123 310
Messageries et frais de poste	93 970	117 096
Projets	346 502	93 581
Impression et conception graphique	40 013	91 679
Communications et marketing	125 595	87 821
Réunions des comités	94 835	46 546
Frais de cartes de crédit	73 810	40 774
Frais de bureau et frais généraux	33 142	25 264
Frais bancaires	21 383	20 021
Fournitures informatiques	52 315	18 988
Traduction	28 561	17 840
Téléphone	27 833	16 032
Assurances	13 049	12 780
Conseil - communications / prise de contact	13 143	5 824
Matériel de bureau	8 762	5 423
Réparations et entretien	8 234	3 624
Amortissement	206 220	167 240
	4 394 955	3 324 576
Excédent (insuffiance) des recettes sur les dépenses	540 530 \$	739 167 \$

Aperçu de l'exercice 2011-2012

L'exercice du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 promet d'être particulièrement important pour l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Nous allons continuer de mettre l'accent sur l'importance de promouvoir le *Code de déontologie et normes d'exercice* auprès de nos membres et des employeurs, et en même temps, nous allons bâtir les bases de nos activités futures.

À compter du Nouvel An, le conseil de l'Ordre fera un exercice de planification stratégique et espère publier, en juin 2012, la vision, la mission, les valeurs et les priorités stratégiques de l'Ordre pour les prochaines années.

Le comité de discipline a tenu sa première audience disciplinaire en novembre 2011 et ses constatations seront publiées sur le site Web de l'Ordre. Cette expérience aidera le conseil à consolider ses politiques de publication et de divulgation, qui font présentement l'objet de discussions.

L'Ordre se penchera également sur le défi de la formation continue et sur la façon de concevoir un tel programme pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI).

À la demande de la commissaire à l'équité, l'Ordre examinera les moyens de permettre plus facilement aux

nouveaux arrivants de satisfaire à une grande partie des exigences de l'inscription avant leur arrivée au Canada.

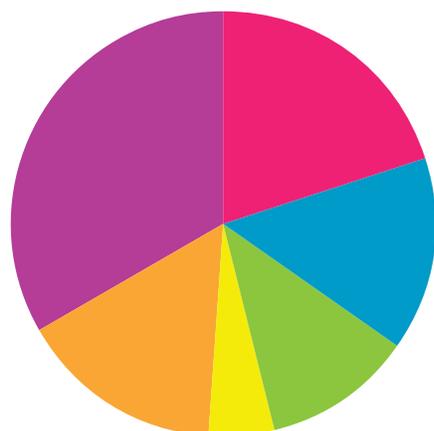
De plus, nous allons entreprendre une étude portant sur le cheminement de carrière des personnes qui ont suivi un programme d'éducation de la petite enfance afin de voir ce que notre profession peut faire pour attirer et conserver sa main-d'œuvre.

L'Ordre travaillera en collaboration avec le ministère de l'Éducation pendant la mise en œuvre de son programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein. Il travaillera également avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario pendant la révision des normes applicables au curriculum des programmes d'éducation de la petite enfance.

Au début de 2012, l'Ordre publiera une recommandation professionnelle portant sur l'emploi correct et l'emploi abusif des titres professionnels d'EPEI et d'EPE, et de leurs équivalents anglais RECE et ECE.

L'Ordre poursuit sa croissance et le nombre de ses membres pourrait atteindre 37 000 d'ici la fin de juin 2012. Nous nous engageons à fournir un excellent service à nos membres. Nous sommes toujours heureux lorsque nos membres nous invitent à leur expliquer nos politiques et nos initiatives et qu'ils nous font part de leurs idées sur l'avenir de la profession.

Répartition des fonds



- Services généraux
- Service de l'Inscription et des services aux membres
- Service de l'exercice professionnel
- Service des plaintes et de la discipline
- Conseil et comités
- Bureau de la registrature

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Budget de fonctionnement Exercice se terminant le 30 juin 2012

Recettes

Droits d'inscription et frais de dossier	4 789 643 \$
--	--------------

Dépenses

Salaires et avantages sociaux	2 293 977
Loyer	683 030
Frais professionnels	570 000
Services de consultation	181 575
Communications et marketing	37 000
Réunions du conseil	108 949
Messageries et frais de poste	120 115
Frais de cartes de crédit	57 586
Réunions des comités	87 544
Fournitures informatiques	6 980
Impression et conception graphique	132 323
Frais de bureau et frais généraux	59 784
Traduction	23 600
Téléphone	33 528
Frais bancaires	10 047
Conseil - communications/prise de contact	35 600
Assurances	14 230
Matériel de bureau	48 493
Réparations et entretien	29 568
Amortissement	236 656

4 770 586

Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses	19 057 \$
--	------------------



La réponse est simple – l'apprentissage des jeunes enfants

Message de Laurel Broten, Ministre de l'Éducation

Un de mes auteurs préférés de livres pour enfants – pour les enfants de tous les âges – est Ted Geisel, que la plupart d'entre nous connaissent sous le nom de Dr Seuss. Il a dit un jour : « Parfois, les questions sont compliquées et les réponses sont simples. »

C'est certainement le cas lorsqu'on pense à l'apprentissage des jeunes enfants. Favoriser la réussite scolaire, améliorer la santé et le bien-être tout au long de la vie, éliminer la pauvreté : ce sont là des questions complexes. Nous avons toutefois amplement de preuves qu'une réponse à tous ces problèmes réside dans l'apprentissage des jeunes enfants. Les expériences d'apprentissage acquises par les enfants tôt dans leur vie ont de profonds effets sur leur développement et leur bien-être plus tard. La santé de nos communautés dépend de notre capacité à prendre soin de nos enfants, à les soutenir, à leur enseigner et à les aider à grandir en santé et à s'épanouir pleinement.

C'est pour cette raison qu'au ministère de l'Éducation, nous sommes vraiment heureux que la responsabilité de l'éducation de la petite enfance nous ait été confiée. Nous voulons créer un système plus intégré. En groupant l'éducation et les services de garde des jeunes enfants sous un même toit, nous pouvons créer un système de soutien plus complet pour les familles et les jeunes enfants. Nous pouvons unifier et intégrer le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Nous apprécions énormément nos partenaires des services de garde d'enfants et nous félicitons l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance d'en être déjà à sa troisième année. Il est clair que l'Ordre atteint de nouveaux sommets. Vous êtes le seul organisme d'autoréglementation de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance au Canada et à ce titre, vous contribuez à faire reconnaître votre profession. Je tiens également à féliciter l'Ordre d'avoir publié le *Code de déontologie et normes d'exercice*.

Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance sont les personnes de première ligne au service des jeunes enfants et des familles de l'Ontario. Tous les jours, vous offrez des services de haut calibre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Nous voulons que vous ayez à votre disposition l'information et les ressources professionnelles dont vous avez besoin pour bien faire votre travail. Récemment, par exemple, nous avons lancé une nouvelle ressource en ligne



La ministre Laurel Broten et ses fils jumeaux de six ans, Zachary et Ryan

portant sur le Cadre ontarien d'apprentissage des jeunes enfants. Fondée sur le rapport intitulé *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui*, préparé par le Groupe d'étude Meilleur départ sur l'apprentissage des jeunes enfants, cette ressource propose aux éducatrices et aux éducateurs de la petite enfance :

- six principes directeurs pour maximiser l'apprentissage et le développement
- des vidéoclips et des photos illustrant des façons de laisser ces principes guider l'exercice quotidien de la profession
- des questions et considérations réflexives pour les personnes qui travaillent avec de jeunes enfants.

Je vous encourage à visiter le site Web www.edu.gov.on.ca/childcare/oelf.

Notre collaboration ne fait que commencer. Le travail que nous faisons ensemble, comme partenaires, est le travail le plus important au monde. En aidant à donner aux enfants de l'Ontario un excellent départ, nous faisons un investissement qui rapportera tout au long de leur vie. Vous êtes les professionnels compétents et dévoués qui œuvrent sur le terrain. Je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour votre contribution et votre expertise.

Personnel de l'Ordre



Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

438, avenue University, bureau 1900
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558
Télécopieur : 416 961-8772
Sans frais : 1 888 961-8558

info@ordredesepe.on.ca | www.ordredesepe.on.ca



oepe
ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance